

**CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**

**DU 12 JUIN 2018**

Madame CHABBAT, Présidente du Conseil Communal Nord, ouvre la séance. Deux sujets sont à l'ordre du jour :

- la présentation d'un plan potelets
- le figeage du stationnement dans le périmètre de la zone bleue

**Plan potelets**

Monsieur JESTIN, adjoint délégué au Stationnement et à la Circulation, présente le contexte, les principes et les objectifs du plan potelets à l'aide du diaporama ci-joint. Il répond au souci de Monsieur le Maire de sécurisation des trottoirs et espaces piétonniers et à sa volonté de confier aux habitants le choix des emplacements.

Il annonce qu'un groupe de travail va être créé à cette occasion et sera composé de membres du Conseil Communal et d'habitants qui peuvent s'inscrire sur le registre à leur disposition dans la salle.

Ce groupe de travail devra, à partir de « marches urbaines », identifier les secteurs à équiper sur le périmètre concerné. Un technicien de la Ville accompagnera les groupes de travail.

En terme de calendrier, Monsieur JESTIN précise que le groupe de travail devra rendre ses propositions avant la fin du mois de septembre. Une réunion publique du Conseil Communal Nord pourra être organisée également pour tenir informé l'ensemble des habitants sur les propositions.

Les Services Techniques analyseront les propositions et la pose du mobilier se fera dans le courant du dernier trimestre 2018.

En réponse à une question du public, Monsieur JESTIN précise qu'il y aura 45 implantations, soit 45 carottages sachant qu'un potelet correspond à un carottage, une barrière à 2. Pour l'ensemble du territoire, 150 000 € sont inscrits dans le budget primitif 2018 sur ce sujet. Les 5 Conseils Communaux sont donc concernés. A la demande des habitants, la problématique du stationnement des vélos va être intégrée à l'étude d'implantations et elle sera concomitante au projet de végétalisation des quartiers.

## **Suppression des alternats – Figeage du stationnement**

Le périmètre et le fonctionnement de la zone bleue ont été présentés en réunion publique le 4 avril 2018, Monsieur JESTIN rappelle qu'en préalable à la réalisation de cette zone bleue, il est préférable de figer le stationnement dans les rues concernées. La réunion du jour a pour objet de présenter le projet et d'échanger avec les riverains pour connaître leur point de vue et observations sur les propositions.

Rien n'est figé en l'espèce et le débat est ouvert.

L'analyse des rues, tronçon par tronçon va permettre de répondre aux objectifs et priorités suivantes : optimiser le nombre de places, réduire la vitesse en cas de besoin et étudier certaines rues au cas par cas.

Des règles techniques doivent être systématiquement suivies par le marquage au sol et la détermination du nombre de places. Ainsi, réglementairement une place nécessite 5 m x 2 m (L x l), en dessous de ces dimensions, la Métropole refusera de délimiter une place.

Les rues sont étudiées au cas par cas, et celles qui disposent d'aménagements déjà faits et qui ont déjà un stationnement figé qui fonctionne bien, ne vont pas être modifiées.

Le stationnement, avec la zone bleue et la suppression des alternats, est abordé dans un premier temps : la circulation sera traitée dans un second temps, après avoir observé comment tous ces aménagements liés au stationnement « vivent ».

Il est proposé d'examiner la proposition projetée rue par rue, tronçon par tronçon (voir diaporama) :

- Rue François Coppée : l'aménagement proposé est validé à la condition que soit étudié la possibilité de créer une chicane au milieu de la rue et ce même, si la voie est en zone 30. Ce point doit être vérifié quant à sa possibilité technique.
- Rue JP Pomiès : l'aménagement proposé est validé
- Rue Floquet : l'aménagement proposé est validé en fonction des observations que les habitants ont demandé lors des réunions publiques. S'ils souhaitent la réalisation d'une chicane, ils doivent le faire savoir aux services.
- Rue Reclus : l'aménagement proposé est validé, mais l'étude pour la réalisation d'une deuxième chicane dans la rue est demandée par les riverains.
- Rue de Lorraine : l'aménagement proposé est validé
- Rue Léon Say : la rue fait l'objet d'une étude spécifique avec les services de la Ville. Un figeage côté pair et une autorisation de « stationnement à cheval » sur le trottoir est envisagé.

- Rue du 14 juillet (partie Cours Galliéni / Rue François : l'aménagement proposé est validé
- Impasses Archambaud et Carros : l'aménagement proposé est validé
- Rue JJ Rousseau : l'aménagement proposé est validé, il est demandé en plus la matérialisation d'un passage piétons au débouché sur la rue Emile Zola.
- Rue Zola : l'aménagement proposé est validé, mais cette rue, compte tenu du flux de circulation qu'elle connaît va faire l'objet d'une réflexion spécifique en Conseil communal en fin d'année.
- Place Albert Thomas : l'aménagement proposé est validé, mais il doit intégrer l'emplacement d'un stationnement du bus scolaire. De même, les services de la ville doivent vérifier qu'il y a plus de places (4) le long de la Place, rue Zola, que le long des habitations. S'il y a bien 4 places de plus, cette proposition sera maintenue.
- Rie du 4 septembre : l'aménagement proposé est validé.
- Rue du 14 juillet (partie rue François / Cours de Reims) : l'aménagement proposé est validé.
- Rue Emile Combes : l'aménagement proposé est validé à condition de bien réaliser un marquage au sol pour amener les véhicules à diminuer leur vitesse. Idem pour cette rue, le Conseil Communal devra engager une réflexion spécifique.
- Rue François : l'aménagement proposé est validé
- Cours de Reims : l'aménagement proposé est validé et demande de pose de potelets au débouché Place Emile Zola
- Rue Anatole France : l'aménagement proposé est validé
- Rues Commarieu / Lejoly : l'aménagement proposé est validé. Demande de pose de potelets à l'angle Commarieu / Zola.
- Rue Danguilhem : l'aménagement proposé est validé

Monsieur JESTIN rappelle qu'il s'agissait à travers ce diaporama de présenter un cadre général qui ne rentre pas dans les détails.

Prochainement, un courrier avec un plan de principe va être envoyé à tous les riverains des rues concernées pour leur soumettre les propositions d'aménagement. La date de retour de leurs observations est fixée pour la mi-juillet, et l'étude des cas spécifiques sera prise en compte en suivant. **Le diaporama annexé à ce compte rendu tient compte des premières observations des habitants. Celui-ci est amené à évoluer en fonction des retours des riverains.**

Le marquage au sol de la zone bleue par Bordeaux Métropole est prévu pour la fin du dernier trimestre 2018.